



**60 ans**  
aux côtés de ceux  
qui s'engagent



**Assurance scolaire :**  
Votre enfant protégé  
durant ses activités  
scolaires et  
extra-scolaires !

**CHERS PARENTS**

Votre établissement a souscrit un contrat individuelle accident pour l'ensemble de ses élèves avec la Mutuelle Saint-Christophe assurances : **grâce à lui, votre enfant est protégé dès le premier jour de sa rentrée 2022-2023 !**



**Rendez-vous dès Août 2022 sur votre Espace Parents pour télécharger et imprimer l'attestation d'assurance de votre enfant !**

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/>

**Via l'Espace Parents, vous pourrez également :**

- Obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire
- Déclarer un sinistre en ligne

## Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection  
à chaque instant : **24h/24,**  
**365 jours par an, y compris**  
**pendant les congés.**



**En tous lieux,** qu'il soit à l'école,  
à la maison, à des activités  
extra-scolaires... ou en voyage  
à l'étranger !



**En toutes circonstances**  
en cas d'accident,  
de racket à l'école  
ou sur son trajet...

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : **service.asp@msc-assurance.fr** ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

**Mutuelle Saint-Christophe assurances**

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI